



L'INDÉPENDANT

ORGANE RÉPUBLICAIN
Des îles Saint-Pierre et Miquelon

ABONNEMENT payable d'avance.

St-Pierre, un an 15 francs six mois 8 francs
Pays compris dans l'Union postale un an 18 fr. six mois 10 fr.

Pour les ABONNEMENTS et les INSERTIONS,
S'adresser, au Bureau du Journal, au Gérant

**JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAÎSSANT LE VENDREDI**

Prix du Numéro 40 centimes

ANNONCES payables d'avance.

ANNONCES à la 4^{me} page 25 centimes
Prix minimum d'une annonce 2 fr. 50 —

RECLAMES (la ligne ordinaire) 50 —

Toutes communications doivent être remises, au plus tard,
au bureau du Journal, le Mardi matin à 10 heures.

Ce journal publie les annonces judiciaires légales.

SOMMAIRE.

Dépêches télégraphiques. — Formation d'une Société d'assurance mutuelle maritime. — Nouvelles diverses. — Général Boulanger. — *Feuille Officielle*. — Acte de probité. — Chante-Fauvette. — Poste aux lettres. — Choses et autres. — Mouvements du port. — Marées de la semaine. — Annonces et avis. — Feuilletons : La Sorcière de Paris et les Blancs de Bretagne.

DÉPÉCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Les télexgrammes suivants sont publiés par l'*Indépendant* sous la réserve qu'il n'entend nullement se rendre garant de l'exactitude des nouvelles que ces télexgrammes renferment.

SERVICE FRANÇAIS

Paris, le 22 juin 1887.

MM. Trystram et Riotteau, députés, et M. Van Cauwenbergh, de Dunkerque, ont combattu aujourd'hui devant la commission des douanes l'élévation des droits sur les sels étrangers destinés à la préparation de la morue, en raison de la nature des sels de l'Ouest et des exigences de la consommation qui ne permettent pas d'utiliser ces sels pour la salaison de la morue. La commission s'est adjournée à huitaine. M. Grévy assistera à la revue de Longchamps le 14 juillet. Tout le monde s'occupe aujourd'hui du jubilé de la Reine Victoria. L'enthousiasme est énorme à Londres. On s'apprête également à célébrer la fête dans la colonie anglaise de Paris et dans le commerce français.

Paris, le 28 juin 1887.

L'officiel publie un décret relatif à l'organisation des agents spéciaux des ports de commerce aux colonies. Ces agents seront assimilés aux agents de la métropole et divisés en capitaines, lieutenants

et maîtres de port, avec des traitements variant de 3,000 à 800 francs par an. La Chambre vote à une grosse majorité l'incorporation obligatoire des séminaristes dans l'armée sans dispense ni atténuation. La question du budget reste grosse de difficultés. Les radicaux attendent, pour commencer l'attaque, la discussion du projet du gouvernement, qui, suivant eux, ne contient aucune réforme sérieuse. Les radicaux disposent de la majorité dans la commission du budget.

La ligue des patriotes et M. Deroulède ont provoqué une réunion à propos des condamnations qui viennent d'être prononcées à Leipzig contre plusieurs patriotes alsaciens. La presse opportuniste blâme vivement cette démonstration.

L'état de l'empereur Guillaume est toujours le même.

SERVICE ANGLAIS

Halifax, le 23 juin 1887.

Parmi les présents offerts à la reine Victoria est une somme de 75,000 £ stg. souhaitée par 3,000.000 de femmes, 30,000 enfants se sont assemblés dans Hyde Park, la Reine, le Prince et la Princesse de Galles et leur famille se sont promenés parmi eux, ils ont été reçus avec enthousiasme.

A Cork, une rixe a eu lieu entre les loyalistes et les nationalistes pendant les fêtes du jubilé de la Reine, ces derniers se sont promenés dans les rues de la ville portant des drapeaux noirs. Des drapeaux noirs ont été également arborés dans d'autres villes, mais la police les a abattus. Une émeute a eu lieu à Belfast, plusieurs agents de police ont été blessés.

Une explosion de grisou a eu lieu en France dans un nouveau tunnel en perçant, 12 ouvriers ont été tués et 25 blessés.

Des démonstrations ont été faites par les membres de l'association révolution-

naire irlandaise de *Clan-na-gaël* au *Cooper-Union* de New-York. La salle était tendue de noir. Des résolutions protestant contre la célébration par les américains du cinquantenaire du règne de la Reine ont été adoptées.

Halifax, le 24 mai 1887.

Le Cabinet britannique se réunit aujourd'hui pour discuter sur la Convention Anglo-turque.

La session du Parlement britannique est prorogée jusqu'à la mi-août.

On dit que la France et la Russie ont fait avertir la Porte que la ratification de la convention relative à la question Egyptienne pourrait constituer un cas de guerre. L'Ambassadeur d'Angleterre se refuserait néanmoins à modifier les termes de cette convention.

100,000 catholiques de New-York ont envoyé au cardinal Simeoni une dépêche protestant contre les menaces d'excommunication contre le prêtre socialiste M. Glynn. Ils déclarent qu'ils sont prêts à soutenir M. Glynn et protestent contre toute intervention ecclésiastique dans les droits politiques des citoyens des États-Unis.

Hier, a été prorogée la session du Parlement du Canada.

Halifax, le 25 juin 1887.

La folie du Roi Othon de Bavière est déclarée complètement incurable.

Le Cabinet français cherche à s'assurer le succès de l'Espagne relativement aux négociations concernant le canal de Suez.

L'insurrection dans l'Afghanistan tend à se calmer.

Une crise financière s'est produite à New-York par suite d'un faux-bruit de la mort de M. Gould. Une crise semblable s'est également produite à la bourse de Montréal. Les valeurs locales ont éprouvé une forte baisse, la Maison Mc Iver et Barclay a fait faillite, ainsi que la Maison BeauDET et Chinic de Québec.

On a découvert près de Montréal les cadavres de trois individus que l'on suppose avoir été assassinés.

Halifax, le 29 juin 1887.

Le général Boulanger est nommé au commandement du 13^{me} corps d'armée.

FORMATION D'UNE SOCIÉTÉ ANONYME**D'ASSURANCE MUTUELLE MARITIME**

1^o Les soussignés, déclarent par le présent, s'associer pour la formation d'une Société Anonyme d'Assurance Mutuelle Maritime ;

2^o La Société à former sera tenue par actions ;

3^o Chacune des actions est fixée à la somme de cinq cents francs ;

4^o Tout souscripteur aura la faculté de prendre autant d'actions qu'il le jugera à propos ;

5^o Le Capital de la nouvelle Société sera déterminé ultérieurement, et lorsque le nombre des actionnaires sera connu ;

6^o Le quart du Capital souscrit devant être déposé, conformément à la loi, chaque actionnaire sera tenu de verser seulement un quart de la valeur de ses actions,

7^o Les actionnaires se réuniront à une époque qui sera ultérieurement fixée, pour choisir parmi eux un Comité ;

8^o Ce Comité se composera de douze membres ;

9^o Il élira son Directeur et son Secrétaire, et sera chargé d'établir les bons et les statuts de la Société nouvelle ;

10^o Ces statuts seront soumis, si cela est jugé nécessaire, à l'approbation des actionnaires ;

11^o Sur la convocation de son Directeur, le Comité se réunira toutes les fois que cela sera utile, et à chaque sinistre qui surviendra ;

12^o A chaque fin d'année, le Comité, après vérification des comptes, les présentera à l'approbation des actionnaires,

FEUILLETON DE L'INDÉPENDANT.

N° 7

LA

SORCIÈRE DE PARIS.

Par TURPIN de SANZAY.

III

La boutique du Chat Noir

— Seriez-vous le bien-aimé dont tout à l'heure me parlait cette candide enfant? demanda-t-elle avec une apparence froide, au fond de laquelle cependant on devinait le dépit.

— Oui, madame, répondit Jean, à elle appartient mon cœur; je ne suis plus libre de le reprendre.

— Ah! tant mieux! Mais cela ne vous

Reproduction autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des Gens de Lettres

empêchera pas, sans doute, de voir la brillante société, d'assister aux tournois qui se donneront en Grève pour les fêtes?

— Non, madame; avec ma fiancée, bientôt mon épouse, je pourrai me présenter partout où la bienveillance m'ouvrira la porte.

Madame de Lignerolles lança à Marceline un de ces regards qui dénotent la haine à ceux qui les saisissent; heureusement la jeune fille ne s'aperçut de rien.

Lorsque mademoiselle Aurore de Lavernie, fille d'un président à mortier, eut choisi ses achats, madame de Lignerolles donna ordre de conserver les marchandises jusqu'à ce qu'elle les fit prendre, et sortit en adressant à peine un adieu à la famille du drapier, qui se confondait de nouveau en respectueuses salutations.

Sous l'auvent de la boutique, la comtesse poussa un cri de surprise.

— Mon fils! dit-elle; quoi, vous ici?

Le comte Raoul, troublé un instant, car il ne s'attendait pas à rencontrer sa mère, reprit courage à l'aspect de mademoiselle

Aurore; il s'approcha galamment, offrit son bras à la fraîche jeune fille.

— Je savais, madame, que vous étiez venue, avec ma fiancée chez maître Flipo, et je n'ai pas voulu que vous reviendriez seules.

— Merci, mon ami.

Mademoiselle de Lavernie ne récompensa pas même d'un sourire les paroles obligeantes du comte Raoul.

On devinait que l'amour ne présidait pas à ce mariage.

Une certaine agitation s'était produite soudain dans le quartier des Halles, surtout aux environs du pilori, la comtesse pressa son fils de s'éloigner. Tous trois disparurent.

Mais Jean Hurrel, du seuil de la porte où il s'était dissimulé à l'aspect de Raoul, avait vu toute la scène et entendu la brève conversation du fils et de la mère.

— Le misérable! pensa-t-il; sa fiancée est belle comme un ange, et il cherche à détruire mon bonheur... car, j'ai deviné, c'est pour voir Marceline qu'il venait... Oh! qu'il prenne garde!

Le dîner, interrompu par l'arrivée des nobles clientes, fut repris aussitôt; mais, malgré le bavardage joyeux de maître Flipo, qui venait de faire une belle opération commerciale, Jean et Marceline restaient silencieux.

Leurs regards même n'osaient plus se rencontrer; Flipo, fatigué de cette situation, interrogea les deux jeunes gens; pour toute réponse Marceline fondit en larmes.

Jean Hurrel comprit la pensée qui avait effleuré l'âme de la naïve enfant.

Il se leva.

— Marceline, s'écria-t-il en se dirigeant vers un prie-Dieu en bois sculpté; cette dame, je l'ai sauvée, c'est vrai; mais seulement c'est toi que j'aimerai toujours, je le jure.

Il étendit la main sur le signe de la déception des hommes.

Marceline aussitôt se transfigura et tendit son beau front à baiser.

— A la bonne heure! exclama Flipo; j'ai cru que, moi aussi, j'allais pleurer. Je serai bête!

Coquillard, qui était resté dans la bouti-

réunis en Assemblée générale, pour ensuite les bénéfices être partagés s'il y a lieu.

Les actionnaires :

P.-C. Hacala. — A. Briand. — F. Saillard. — S. M. Légasse, frères. — St-M. Légasse neveu et Cie. — A. Yvon. — J.-B. Vidart. — P. Cormier. — J.-M. Bruère. — Jh. Hubert. — P. Mazier. — Ledret et Millet. — J. Lafargue. — Chambert. — Ch. Landry. — E. Poulin. — A. Demalvain. — Jh. Humbert. — F. Le Buf. — A. Norgeot. — V. Hardy et Cie. — E. Hardy. — A. Jaquet. — E. Fontaine. — E. Théberge. — A. Delanoë.

La liste des actionnaires sera continuée au fur et à mesure des signatures obtenues.

NOUVELLES DIVERSES

Le nommé Callac, François, gravier chez M. E. Houduce, étant, dans l'après-midi de dimanche dernier, à faire baigner le cheval de son maître, a été débarqué et est tombé à l'eau dans l'anse à Rodrigue. Ce n'est qu'après un certain laps de temps et avoir employé en vain, différents moyens de sauvetage, qu'il a pu être retiré du fond, à l'aide d'une gaffe, par 2 marins de Fécamp qui passaient dans leur canot au moment où Callac était tombé.

Il a donc fallu les soins empêtrés des quelques personnes présentes sur le banc de galets, avec le concours du Dr Barret accouru en toute hâte, pour réussir à faire revenir ce pauvre jeune homme à la vie. On l'a porté ensuite à l'hôpital, car, on craignait que le cheval, qui est difficile à conduire, ne l'ait blessé après l'avoir, en se renversant sur le côté, ainsi jeté dans la mer. Il n'en a rien été.

×

Le vapeur « Comte d'Eu », de la nouvelle ligne franco-canadienne (Bossière frères et Cie), a passé le 26 juin à 3 heures du soir, retournant de Montréal et Québec au Havre. Il a, comme pour l'aller, correspondu avec le sémaphore de Galantry.

×

Une cinquantaine de chèvres ont envahi, lundi dernier de 10 h. du matin à 2 h. de l'après-midi, le parc situé près du dépôt de schiste. Ces animaux ruminants avaient cassé un piquet, dans deux endroits de l'entourage, ou peut-être avaient-ils profité de la complaisance d'un ami pour leur rendre ce service et leur procurer ainsi accès dans un bon pâturage, aux dépens du locataire de ce pré.

Ce dernier, fatigué de voir, pour la troisième fois depuis un mois, pareille chose se produire à son préjudice, a fait mener en fourrière, une dizaine de ces mammifères.

Un arrêté réglementant à nouveau la voirie, à l'égard de tous les animaux, serait donc plus qu'indispensable. Non

seulement les chèvres font journallement fracture et rentrent dans les parcs et jardins pour y commettre toute sorte de ravages, mais encore faut-il être constamment en garde contre leur envahissement des graves, où elles viennent grignoter les morues étendues ou en piles.

Certes nous reconnaissions l'utilité des chèvres dans les familles, mais il ne faut plus que leurs propriétaires, comme c'est le cas à St-Pierre, continuent à s'imaginer que l'on doive en supporter les déprédatations sans se plaindre.

Pourquoi ces derniers ne s'entendent-ils pas pour confier leur nombreux troupeau à la garde d'un jeune garçon ?

Il y a également à faire surveiller la conduite, par les rues, des bœufs et vaches après leur débarquement. Ainsi, ces jours derniers, 15 à 20 bestiaux libres ont parcouru la ville au moment de la sortie des écoles. Ne sera-t-il temps de remédier à cet état de choses, que lorsqu'un malheur en sera survenu ?

×

Dans la nuit de lundi à mardi des malfaiteurs ou des ivrognes se sont introduits dans le jardin appartenant à M. Erausquin et situé près du Café Smith. Ces vandales se sont amusés à arracher et à tordre les plus beaux choux de ce jardin et à en épargner les débris sur place.

C'est un acte de vengeance ou de vandalisme dont les auteurs pourraient bien tomber un jour sous le coup de la justice, qui, nous aimons à le croire, leur infligera alors une rude leçon pouvant servir d'exemple.

Notre prochain numéro donnera un article sur le respect dû à la propriété privée, respect qui paraît, malheureusement trop souvent, entièrement méconnu par beaucoup de personnes à St-Pierre.

×

Le capelan a continué de venir par petites quantités et conséquemment à se maintenir dans le prix élevé d'une moyenne de 15 fr. la bâtarde.

Il n'a pas été vendu moins de 5 fr., pour quelques lots, et il était encore avant-hier à 10 fr. D'après les prix de 20 et 25 francs pratiqués longtemps au début, et ceux de 10 à 15 fr. payés par la majeure partie des navires et goëlettes, on peut évaluer à une somme ronde d'environ 600,000 fr., le montant de cette boîte, versé aux pêcheurs anglais dans l'espace de trois semaines.

La rade ne va bientôt plus posséder que les long-courriers et transports; les navires-pêcheurs, sauf une dizaine sont repartis sur les bancs. Nous leur souhaitons à tous bonne chance et un heureux retour.

×

Un hal a été donné hier soir, par le personnel du télégraphe français, dans la salle du Café du Midi.

Il y a eu beaucoup d'entrain parmi cette joyeuse compagnie qui ne s'est séparée qu'au grand jour.

×

Décidément notre colonie n'est plus le séjour des brumes éternelles ! Le mois de Juin, qui est ordinairement celui s'en privant le moins, vient de se passer presque entièrement avec un beau soleil.

On serait tenté de se croire ailleurs qu'à St-Pierre.

Il est toutefois très urgent qu'une pluie un peu abondante, vienne alimenter les ruisseaux de la montagne et remplir en même temps notre... « grand » réservoir dans lequel il ne reste plus que de la vase !

Quand se décidera-t-on à faire un réservoir, tant soit peu convenable, de l'espèce de mare qui alimente la majeure partie de la population, tout en l'empoisonnant par les vers. ? ? ?

Un pareil travail est cependant de toute PREMIÈRE NÉCESSITÉ. C'est peut-être pour ce motif que l'on ne s'en occupe nullement, malgré qu'il en ait été déjà trop souvent question.

×

Avant-hier, les jeunes Roger et Gaillard, se promenaient sur rade dans un petit doris, et se trouvaient dans les parages du « Niagara » qui appareillait, lorsque tout à coup en se penchant sur le bord, le jeune Roger est tombé à la mer.

Resté cramponné à son embarcation sans pouvoir rembarquer dedans il allait la faire chavirer et entraîner son camarade avec lui, lorsque le sieur Pierre Cormier qui se trouvait à bord du « Niagara » ayant eu connaissance de l'accident, a sauté dans son canot amarré à l'arrière du navire et est arrivé à temps pour embarquer ce jeune homme et le remettre ensuite dans son doris.

×

Hier, avant le jour, le sloop de M. Le Buf a été enlevé à sa cale; des pêcheurs anglais arrivés le matin, rapportent avoir vu cette embarcation au large silant vent-arrière avec sa grande voile. Le foc avait été débarqué la veille comme d'habitude ainsi que la barre en fer du gouvernail.

×

Quelques cas de rougeole et de fièvre étant constatés en ville sur certains enfants, le pensionnat vient d'être fermé pour huit jours, par mesure de précaution.

×

Nous avons eu l'intention de donner dans ce numéro-ci, la traduction d'un « bait bill » passé le 21 février dernier, mais, après renseignement pris, il paraîtrait que ce document n'est pas le bon, qu'il doit y en avoir un autre qui lui est postérieur.

×

Tout à coup le front du jeune homme s'assombrit, et il entra précipitamment dans l'arrière-boutique.

Sortez les appliques, rentrez l'étalage et barricadons-nous, ordonna-t-il; les Chevaliers du gibet vont faire irruption sur la place !... Nous sommes perdus !

Trois cris d'effroi lui répondirent.

En quelques minutes la boutique fut fermée, la porte verrouillée, et les personnes, silencieuses et attentives collèrent l'oreille contre la devanture afin de savoir ce qui allait se passer.

Quelques instants s'étant écoulés et nul bruit extraordinaire ne se faisant entendre, la nature du commerçant reprit le dessus chez maître Flipo.

— Je crois que nous pouvons rouvrir, dit-il; vous vous êtes trompé, et je ne puis en conscience manquer la vente que va

En effet, celui que nous avons sous les yeux ne prohibe pas la pêche, ni l'exportation et la vente des différentes boîtes (hareng, capelan et encornet); il n'oblige les pêcheurs anglais qui à se munir, au préalable, d'une licence *ad hoc*. Dans ce cas, il n'eût pas été besoin de tant nous préoccuper de cet incident et il est fort probable, d'après l'idée de personnes très compétentes, qu'il existe un nouveau *bait bill* plus radical.

Dès que nous le posséderons nous nous empresserons d'insérer ses principaux articles.

FEUILLE OFFICIELLE

Du 25 Juin 1887.

Paris, le 9 Mai 1887.

Instruction publique, St-Pierre Miquelon. — Crédit d'une troisième demi-bourse au compte de l'État.

Monsieur le Commandant.

Par lettre du 13 février dernier vous m'avez transmis un vœu émis par le Conseil général des îles St-Pierre et Miquelon à l'effet d'obtenir qu'une nouvelle bourse nationale payable moitié par l'État moitié par le budget local, fut créée pour les jeunes gens de la colonie, aux mêmes conditions que les deux qui ont été instituées par le décret du 29 avril 1881.

J'ai l'honneur de vous informer que M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts, faisant droit à cette requête, a soumis à la signature du Président de la République un décret dont copie est ci-jointe, portant création d'une troisième demi-bourse dans les lycées de la Métropole, en faveur des jeunes créoles des îles St-Pierre et Miquelon.

Recevez, etc.

Signé : A. DE LA PORTE.

Décret.

Le Président de la République française.

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts;

Vu le décret du 29 avril 1881;

Sur la proposition du Ministre de la marine et des colonies, en date du 21 mars 1887,

Article 1^{er}. Une troisième bourse est créée en faveur des jeunes créoles des îles St-Pierre et Miquelon dans les lycées de la Métropole. Cette bourse sera payée, moitié sur les fonds de l'Etat, par le Département de l'Instruction publique, moitié sur les fonds de la colonie, par le Département de la marine.

Elle sera concédée sur la proposition du Ministre de la Marine et des colonies, aux conditions imposées pour l'obtention des bourses dans les lycées et collèges.

tant d'un jour de fête, où toutes les devantures étaient grandement ouvertes sous les pilliers des Halles, profitant aussi du rassemblement que devait causer l'exposition d'un des leurs au pilori, les voleurs justement nommés Chevaliers du Gibet, faisaient irruption dans la foule.

Surpris au milieu de leur négocié par la vocifération : *A sac et égorgé !* qui était le cri de guerre des voleurs, les marchands, saisis d'une terreur panique, se hâtèrent, comme maître Flipo de fermer leurs boutiques en frappant les airs de leurs tristes gémissements.

Mais il était trop tard.

Les voleurs étaient nombreux, ils pouvaient occuper en même temps tous les coins de la place.

(A suivre).

que à mettre en ordre les marchandises sur les tablettes, vint en ce moment annoncer la grande animation régnait sur la place, et qu'on venait d'exposer un malfaiteur au pilori.

— Sait-on si c'est un grand seigneur ? interrogea Flipo.

— Je l'ignore ; mais je vais le savoir tout de suite.

Coquillard s'éloigna clopin-clopant, et revint quelques minutes après.

— Maître, dit-il, c'est un de ces voleurs inconnus, que le peuple a surnommé Chevaliers du gibet. On va le prendre ce soir à Montfaucon.

À ces mots Jean Hurrel se leva, et, sous prétexte de simple curiosité, il gagna l'autre.

Une vive émotion se peignait sur sa physionomie.

— Que se passe-t-il donc d'extraordinaire ? murmura-t-il en promenant sur la place son coup d'œil d'aigle.

En effet, un mouvement inaccoutumé régnait sur la pointe St-Eustache et tout au

tour des pilliers des Halles. Une exposition au pilori, spectacle auquel étaient accoutumés les Parisiens, ne devait pas être la seule cause de cette fermentation populaire.

Tout à coup le front du jeune homme s'assombrit, et il entra précipitamment dans l'arrière-boutique.

Sortez les appliques, rentrez l'étalage et barricadons-nous, ordonna-t-il; les Chevaliers du gibet vont faire irruption sur la place !... Nous sommes perdus !

Trois cris d'effroi lui répondirent.

En quelques minutes la boutique fut fermée, la porte verrouillée, et les personnes, silencieuses et attentives collèrent l'oreille contre la devanture afin de savoir ce qui allait se passer.

Quelques instants s'étant écoulés et nul bruit extraordinaire ne se faisant entendre, la nature du commerçant reprit le dessus chez maître Flipo.

— Je crois que nous pouvons rouvrir, dit-il; vous vous êtes trompé, et je ne puis en conscience manquer la vente que va

m'attirer, l'exposition au pilori.

— Ecoutez, écoutez ! s'écada Jean Hurrel.

Tremblant, maître Flipo se recula; Coquillard et Marceline, agités d'émotions diverses, se serrèrent contre lui.

Soudain, un bruit semblable au murmure lointain de la vague s'approcha; puis, changeant de consistance, acquit la tonalité d'un orage et bientôt déclata comme la foudre.

— Voudraient-ils sauver la victime, ou serait-ce le jour de ripaille franche ? se demanda Jean Hurrel.

— Mort et pillage ! hurla du dehors une clameur immense, qui prouvait que les assaillants étaient nombreux.

— Oh ! mon Dieu ! reprit tout bas l'amoureux de Marceline, les tigres sont déchainés; faites qu'ils oublient cette maison dans leur sanguinaire dévastation.

Puis, rassurant d'un geste sa future famille, il observa, le visage collé à une fente de la porte les progrès de l'attaque.

Coquillard ne s'était pas trompé. Profi-



Art. 2 Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; et le Ministre de la Marine et des Colonies sont targés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 30 mars 1887.

Signé : JULES GRÉVY.

CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE

Paris, le 24 mai 1887.

Impôt sur le sel étranger employé à la pêche.

Monsieur le Commandant,

Par lettre du 30 janvier dernier, vous m'avez transmis, en l'appuyant, une pétition présentée par les membres de la Chambre de Commerce de St-Pierre et Miquelon contre le projet de loi déposé par MM. Jolibois, Eschassériaux, J. Roche, Roy de Loulay et Vast-Vineux, et relatif à l'élevation de la taxe qui frappe le sel étranger employé à la pêche sur les côtes de Terre-Neuve. J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite d'une communication que je lui ai faite à ce sujet, M. le Ministre des Finances vient de m'informer que la proposition dont il s'agit ne lui paraît pas devoir être accueillie par le Parlement.

Je vous prie de donner l'assurance aux intéressés que le Département de la Marine et des Colonies s'opposera, en tout état de cause à l'adoption de la mesure proposée.

Recevez, etc.

Pour le Sous-Secrétaire d'État :
Le chef de la 2^e division des Colonies,
Signé : HAUSSMAN.

LE GÉNÉRAL BOULANGER

Cet homme, hier, il y a quelques six mois de cela, était un général comme d'autres, peu connu ou mal connu, brave sans doute, d'avoir peut-être, mais n'ayant rien fait de précisément grand et d'absolument nécessaire pour la popularité et pour la postérité. On trouvait son nom hâté. Boulanger sonnait mal. Et ses amis n'étaient pas aussi nombreux que ses ennemis.

Car le mot *ennemis*, bien qu'étrange, ne manque assurément pas de vérité.

Et ces ennemis, bonapartistes, orléanistes et bourgeois auxquels l'opportuniste avait donné comme un privilège d'insolence, demandaient presque impudemment pourquoi l'on faisait de Boulanger un ministre de la guerre.

Ils s'étonnaient.

Ils s'indignaient même.

C'était une impardonnable folie !

Et leur presse, vieille et peu vénérable duègne qui ne doit point sa vieillesse et sa richesse à la sévérité de ses mœurs et à l'énergie de ses convictions, volontiers prête pour des empires qui paient bien ou pour des monarchies sans vertus, à genoux devant les triomphateurs heureux et les insultant quand ils sont

tombés, le déclarait tout simplement brouillon, radical et révolutionnaire.

C'était un intransigeant, quelque chose comme un Rochefort avec des épaullettes de général.

Le bel organisateur et le précieux administrateur !

Quelles preuves d'âge et de savoir avait-il données pour un poste de confiance aussi haute et de responsabilité semblable ?

Il allait tout brouiller, tout désorganiser, tout confondre.

Il devait produire le chaos.

On lui supposait du reste, comme à tous les soldats de cœur et de patriotisme, les idées de revanche qui déplaisaient à M. Jules Ferry et dont ne s'accordent guère les glorieux satisfaisants qui n'ont plus rien à demander au pouvoir, que d'y rester, et à la liberté que de se taire.

Car telle est la politique des opportunistes, leur dévouement absolu.

Et ces opportunistes, depuis la mort de Gambetta et de Paul Bert, bien que M. Spuller, soit devenu quelque chose comme ministre, peuvent se vanter que leur patriotisme et leur républicanisme ont pris un singulier chemin.

Ils ont cessé de piétiner pour marcher à reculons.

Aussi Boulanger est-il leur bête noire, ou plutôt leur bête rouge.

Mais cela s'explique.

Peut-on pardonner à un ministre de la guerre, le représentant de l'ordre et de la force, de n'avoir point mitraillé les grévistes de Decazeville, ces martyrs de la mine et ces victimes du sacro-saint capital ?

Est-ce que le soldat, au lieu de partager son pain avec son misérable frère, ne devait pas le tuer et le fusiller comme un chien ?

Les questions sociales se règlent ainsi.

Il faut considérer que la bourgeoisie est menacée, que le capital a des ennemis féroces, que la classe ouvrière est une classe ignorante, envieuse, jalouse et complètement révolutionnaire. Ses prétentions sont exorbitantes et insolentes. Elle ne s'arrête plus dans son audace. Le mineur veut la mine !

Et Boulanger, voyez-vous, est homme à la lui donner.

Mais cet audacieux ministre est tombé.

Et l'opportuniste est dans la jubilation comme après une très grande victoire. Depuis quelque temps, vous le savez, il ne dormait plus. Il tremblait. Il craignait sa fin prochaine. Il avait le cauchemar de la mort.

Et c'est Boulanger surtout qui l'épouvantait.

Car la France, qui connaît les hommes et les bavards, qui aime les mâles et qui méprise les hableurs, qui ne veut pas être trompée et qui ne se trompe pas, ne se sentait point épouvantée par la présence de Boulanger. Elle avait confiance en cet homme de cœur et de patriotisme. Elle estimait son activité et son dévouement. Elle appréciait son caractère et son énergie. Elle lui trouvait les qualités d'un organisateur et d'un ad-

ministrateur. Ce Boulanger n'était point un brouillon, un radical et un révolutionnaire. S'il était intransigeant, c'était au point de vue du devoir, au nom de la patrie et devant l'Allemagne. Gambetta lui aurait serré la main, comme Clémenceau la lui serre, et ces deux hommes, Boulanger et Gambetta, assez grands pour s'entendre, assez dévoués pour marcher ensemble, trop résolus pour avoir peur, pour passer l'heure ou pour l'ajourner indéfiniment, auraient bien sonné le rappel de la République et de la France. Guillaume avait cette inquiétude, et Bismarck, que M. Spuller n'effraie guère, se réjouit que Boulanger soit tombé sous une coalition d'opportunistes, de timides ou de temporisateurs.

Mais Boulanger est-il tombé ?

Renverser le ministère, au moment où il venait de donner un tel exemple de sagesse et de modération qu'il avait réussi à dissiper les conflagrations immenues : Au moment où la confiance renaitait, où les améliorations, les progrès s'accordaient ; où les efforts de l'ordre et du travail allaient porter leurs fruits. Au moment où le pays unissait et réunissait ses forces pour faire respecter l'idée dont il a planté le drapeau sur notre continent ! Primé ! Et pourquoi l'a-t-on commis, ce crime ? Ah ! on a répondre à ce pourquoi formulé par le pays érigé en tribunal : — Le ministère s'est révélé incapable, au point de vue des questions de finances, incapable de conjurer le péril né du déséquilibre budgétaire.

Le croyez-vous vraiment ?

Quand on a la France avec soi, comme aussi le dévouement, le désintéressement et le patriotisme, on ne tombe pas ainsi. Et si l'organisateur et le ministre, qui a rempli la moitié de sa tâche, en qui nous avons espérance et foi, dont le nom est désormais encourageant et populaire, qu'on ne peut plus calomnier ridiculement et misérablement, sous peine d'être hué comme un imbécile ou comme un méchant, ne rentre pas en scène avec un portefeuille de ministre sous son bras, et pour bavarder à une tribune que Deniau n'affronta jamais, ce sera ailleurs, croyez-le bien, et sur un terrain où l'amour de la patrie s'affirme autrement que par des phrases creuses, des mots ronflants et des intrigues de coulisses parlementaires.

Et vous-mêmes, opportunistes réveillés au bruit du canon et au chant de la *Marseillaise*, vous serez heureux de trouver Boulanger là, faisant face à l'ennemi, marchant droit à la frontière et replaçant sur les murs de Strasbourg et de Metz reconquis les trois couleurs si misérablement trahies par le Bazaine du Mexique et par l'empereur à la cigarette.

Boulanger, voyez-vous, est un mâle. Et c'est pour cela que la France l'aime.

J. GENTIL.

(*L'Indépendant de New-York.*)

RÉPONSE AUX CALOMNIATEURS

Le général Boulanger a adressé à l'Assemblée l'ordre du jour suivant :

ORDRE A L'ARMÉE

Paris, 30 mai 1887.

Officiers, sous-officiers et soldats,

Le Cabinet dont je faisais partie ayant donné sa démission, M. le Président de la République a confié à d'autres mains le portefeuille de la Guerre.

En quittant le commandement de l'Armée, je tiens à remercier tous ceux qui m'ont secondé dans la tâche patriotique de mettre nos moyens de défense à la hauteur de toutes les épreuves.

Vous serez sous les ordres de mon successeur que vous avez été sous les miens : dévoués à vos devoirs professionnels et fidèles aux lois constitutionnelles dont le respect doit, dans nos coeurs, dominer tous les autres sentiments.

Je serai le premier à vous donner l'exemple de cette double discipline militaire et républicaine.

GÉNÉRAL BOULANGER.

Cet ordre du jour ne nous surprend pas. Il est digne du soldat que nous connaissons.

Voit-on maintenant de quels injustes soupçons le général Boulanger a été accusé ces jours derniers ?

Le général Boulanger soldat de la légalité, rentre fièrement dans les rangs de l'armée, où il saura faire son devoir de patriote, uniquement occupé des soins de la défense.

La France républicaine lui dit : « Au revoir ! »

CHANTE - FAUVETTE

NOUVELLE

PAR

TURPIN DE SANSAY

IV

Deux mois se sont écoulés.

Homme d'un caractère léger, M. de Maulebois a facilement oublié le premier fiancé de sa fille.

Et un jour, la faisant demander dans sa chambre, il lui annonça qu'il lui serait agréable de lui voir accepter pour époux le baron de Valpurgis.

A cette confidence, Camille devint pâle.

— C'est impossible... murmura-t-elle.

— Je le désire, insinua M. de Maulebois.

— Jamais... jamais !

Le vieillard avait toujours placé la volonté paternelle avant les sentiments du cœur.

— Je le veux ! affirma-t-il.

Camille se jeta subitement à genoux. Et joignant les mains :

— Grâce ! grâce ! s'écria-t-elle.

— Je... le... veux ! répeta froidement le vieillard.

— Mais... ce serait infame !

— De force ou de gré, cela sera !

Camille se redressa vivement.

Puis, d'une voix émue :

— Comme fille, je vous dois obéissance, monsieur, dit-elle ; mais je suis

FEUILLETON DE L'INDÉPENDANT

N° 4

LES

BLANCS DE BRETAGNE

Par JEAN-BERNARD

LES IDÉES D'UN BON ROYALISTE

— Ainsi donc, c'est convenu ! Tu risques la mort, tu le sais ?

— Que m'importe la mort ! mais si j'en reviens ?

— Ma fille est à toi, je te l'ai juré. Jamais un Chantelal n'a violé son serment.

— Tu viendras à Versailles ?

— J'irai.

— Tu feras ce que je te dirai.

— Aveuglément.

— Et quand partons nous ?

— Quand vous voudrez.

— Demain.

— Soit !

Le marquis ayant fait un signe de la main, Prosper sortit pensif.

II

HISTOIRE DE PROSPER.

Avant d'aller plus loin, remontons quelques années en arrière et résumons quelques faits dont la connaissance est indispensable pour la clarté du récit.

Le village de St-Very, comme la plupart des paroisses de la Bretagne avant 1789, était administré par un pauvre curé n'exerçant pas pour son compte, mais tenant ses fonctions de seconde main, d'un bénéficiaire à qui il payait une redevance annuelle sur le casuel de la paroisse, ce qui diminuait tellement ses ressources qu'il avait tout juste de quoi ne pas mourir de faim. Quoique pauvre et besogneux, il n'en était pas moins un brave homme, trouvant malgré sa misère, les moyens de venir encore en aide aux plus malheureux de ses paroissiens écrasés par les impôts, la gabelle, la taille et les corvées.

On ne lui reprochait guère qu'une chose ; c'était de trop aimer à lever le calice en dehors de l'Eglise, comme on disait au village, il lui arrivait, en effet, quelquefois de prendre un verre de cidre de trop et de s'égarer dans les vignes du seigneur.

A cela près, le curé de St-Very était irréprochable et ce n'est pas lui, comme tant de ses confrères, qui aurait jamais tracassé

le pauvre monde pour une dîme en retard.

Le père Raphaël, comme on l'appelait, était adoré de ses paroissiens.

Un soir du mois de septembre 1789, comme il rentrait au presbytère, après avoir fait visite à quelques-uns des habitants les plus aisés qui, tous, lui avaient fait goûter le cidre nouveau, en passant par le cimetière qui entourait l'église, il lui sembla entendre des cris assez semblables aux miaulements d'un chat ou aux vagissements d'un enfant : ce sacré cidre qui lui travaillait la tête l'empêchait de bien distinguer au juste.

— Oh, oh, se dit notre curé, est-ce que les morts seraient en colère, ce soir, ou bien serait-ce quelque âme en peine retenue au purgatoire et qui demanderait sa part de paradis ?

Les cris continuaient : le prêtre se dirigea vers l'endroit d'où ils semblaient partir, et, sur la terre d'une tombe, il aperçut placé dans une corbeille un petit enfant, pleurant et redoublant ses vagissements.

Le père Raphaël était un bon homme ; à demi grisé par sa trouvaille singulière, il prit la corbeille et l'enfant et les porta chez lui, au grand scandale de sa très antique servante qui lui demanda s'il devait fou.

Le curé qui savait faire prévaloir sa volonté quand il se le mettait en tête, même contre sa servante — ce qui était un grand courage — se contenta, pour toute réponse

de désemmailloter l'enfant. Par curiosité, la vieille servante, tout en hougonnant aidait son maître dans cette opération.

Le premier soin du prêtre fut de regarder si les langes étaient marqués ; mais les langes, très fins, du reste, ne porta



mère, je le sens, et vous ne pouvez me forcez à épouser un autre homme que celui qui est déjà mon époux devant Dieu.

— Malheureuse !
M. de Maulebois fit un geste terrible. Camille resta impassible.

Mais, en une seconde, un monde de pensées avait envahi le cerveau du vieillard.

Il avait réfléchi que le baron de Valpurgis, homme immensément riche, allait apporter une dot grâce à une partie de laquelle M. de Maulebois pourrait réparer les brèches de ses affaires...

Et changeant de ton, il tendit la main à sa fille.

— Qu'importe, railla-t-il avec un sarcastique sourire, ce n'est pas la première fois qu'un gentilhomme héritera de la victoire d'un autre.

— Mais... mon père... implora Camille, abasourdie d'un tel langage.

— Il le faut ! je le veux ! Ce soir je vous expliquerai pourquoi.

V

Quelques jours après se signait le contrat de Camille de Maulebois et du baron de Valpurgis.

Bien des fois encore, avant ce moment fatal, la jeune fille avait essayé la lutte suprême de la résistance.

Mais les vieillards sont entêtés, et Camille avait dû courber la tête devant la menace de malédiction paternelle.

Elle avait courbé plus encore la tête, lorsque son père lui avait dit, sans s'expliquer davantage :

— Ma fille, il s'agit de l'honneur de votre défunte mère.

D'ailleurs, la pauvre enfant n'avait aucune nouvelle de Raoul...

Nul n'eut donc pu la soutenir dans son acte de rebelle filiale.

La résignation, voilà tout ce qui lui restait.

Elle se résigna.

Enfin, le mariage eut lieu.

Camille eut des sourires pour tous les assistants, mais les larmes inondèrent son cœur.

Le baron de Valpurgis était un homme de positivisme matériel avant tout ; il n'admettait que les faits palpables et, possédant une splendide fortune, il avail la sécheresse que donne l'argent à ceux qui ne reconnaissent point les sentiments de l'âme...

La noce achevée, le baron, à minuit, emmena sa femme dans la chambre nuptiale.

— Monsieur, lui dit alors Camille, je vous ai épousé pour obéir à mon père ; vous agirez, je pense, en galant homme, et vous souffrirez que je me retire.

Abasourdi d'abord, le baron ne trouva rien à répondre.

Néanmoins, au moment où Camille allait disparaître, Valpurgis la saisit brusquement par la main.

— Restez ! ordonna-t-il.

Un sourire d'écrasant mépris fut la réponse de la jeune femme.

Le baron lui serra fébrilement le poignet.

Et d'une voix tremblante de colère :

— Vous ne m'aimez pas... soit ! gronda-t-il ; mais je vous ai achetée... et je vous veux !

— Monsieur !

— Oui, achetée... Croyez-vous donc que si vous n'éliez pas si belle j'eusse donné mon nom, moi millionnaire, à une fille ruinée...

— Monsieur, c'est infâme !

— Infâme... je l'admetts. Mais je le répète, je vous ai achetée et je vous veux !!

Alors le baron s'élança pour saisir Camille à bras-le-corps.

Un homme s'élança de l'alcoôle...

C'était Raoul de Morgis.

(A suivre.)

Acte de probité.

Une petite broche ronde en doublé, a été trouvée et déposée au bureau de police par M^{me} Victor Hardy.

POSTE AUX LETTRES

Le vapeur postal "St-Pierre" arrivé hier matin avec les malles d'Europe et des États-Unis, doit repartir demain soir avec le courrier.

Les levées des boîtes auront lieu, demain samedi :

rues Granchain et Lamentin à 3 h. « du soir
rue de l'Hôpital à 3 30 —
au bureau de poste à 4 « —

On recevra au guichet :
les lettres à recommander jusqu'à 2 h. « du soir.
et les lettres à affranchir jusqu'à 3 h. « du soir.

La levée de la boîte aux lettres sera faite à l'Ile aux Chiens le même jour à 3 heures du soir.

CHOSES ET AUTRES

VERS ADRESSÉS A UNE JEUNE ET JOLIE FEMME :

Cueille une fleur sur ton chemin,
Garde-la jusqu'au lendemain,
Enferme-la dans une lettre....
N'écris rien !... Ta petite main,
Suffit à se faire connaître,
En jetant à mon cœur broyé
Un peu d'espoir et de pitié,
Avec ce mot si doux.... Peut-être !...

×

L'oubli est le pardon involontaire.

×

Les blessures faites par les indifférents ne laissent pas de cicatrice.

×

Tout être aimé qui n'est pas heureux paraît ingrat.

×

Les gens légers prennent les choses légères au sérieux.

×

Un jour on disait devant un homme d'esprit que deux grandes dames s'étaient brouillées après une terrible querelle. Se sont-elles traitées de laides ? demanda-t-il. — Non. — Alors tout peut s'arranger.

×

Dialogue conjugal.

— Explique-moi, mon ami, la nouvelle loi sur les récidivistes...

Quelle différence y a-t-il entre déporté et transporté ?

— C'est bien simple. Figure-toi que mon aimable beau-père soit déporté en Calédonie. Eh bien ! moi, son gendre, je serais transporté.

×

— La vie la plus heureuse est celle dont le cours est en quelque sorte encassé entre les devoirs et les habitudes d'une existence modeste : la règle bien tracée est sa protection la plus sûre !

×

Ce que coûte annuellement aux ouvriers l'esprit du mal :

Etant admis qu'un ouvrier dépense par jour pour « tuer le ver » ou pour offrir « une tournée sur le zinc » une somme de 50 c. ou 1 fr. chez le « troquet » voici exactement ce que représenterait cet argent placé à 4 1/2 pour 100.

50 c. par jour au bout de dix ans donne 2240 fr. ; 75 c. font en vingt ans 8,585 fr. et 1 fr. par jour produit au bout de quarante ans 37,560 francs,

MOUVEMENT DU PORT DE SAINT-PIERRE

BATIMENTS DE COMMERCE

JUIN. ENTREES.

- 23 (Boston). North-América, g. a. c. Bou-drot, avec alcool, farine, mélasse et schiste etc. etc., pour MM. R. O. Sheehan et Cie.
— (Cadix). H. et L. b. fr. c. Hervé, avec sel pour MM. Monier et Mellis.
— (Cow Bay). Vidette, g. a. c. Hopkins, avec charbon pour M. A. Mignot.
— (Sydney). Alexander, g. a. c. Mc Donald, avec bêtes à cornes, beurre et moutons pour MM. Folquet et fils.
27 (Cadix). Emmanuel, b. fr. c. Ollive, avec sel pour les Sécheries de Bouc.
— (Martinique). Maurice, b.-g. fr. c. Robin, avec lest pour M. Aug. Lemoine.

- (Cadix). Marie-Thérèse, b.-g. fr. c. Royer, avec sel pour les Sécheries de Bouc.
— (Guadeloupe). Mignonne, g. fr. c. Mary, avec sel pour M^{me} V^e G. Gautier.
— (New-York). Sower, g. a. c. Dixon, avec anthracite pour M. J.-B.-A. Dain.
— (New-London). Lizzie, b.-g. a. c. Leslie, avec pommes de terre, beurre pour M. Broom.
— (Boston). Sainte-Claire, g. fr. c. Nicol, avec farine, lard, biscuit, saindoux, etc. pour M. J. Clément, père.
28 (Glace Bay). Deux-Sœurs, g. f. c. Cormier, avec charbon pour le capitaine.
29 (St-Jean). Alliance, 3 m. fr. c. Bechet, avec lest pour MM. Comolet frères et les fils de l'aîné.

JUIN. SORTIES.

- 23 (Cetel). Rubens, 3. m. f. c. Pinsonnet, avec 328,790 kg. morue verte chargé par MM. Comolet frères et les fils de l'aîné.
— (Guadeloupe). La Manche, b. f. c. Charles avec 143,546 kg. morue sèche chargé par MM. H. Lecharpentier, Riotteau et fils, Beust et fils, Revert, Aug. Lemoine et P. Villars.
— (Bordeaux). Eider, b.-g. f. c. Mathurin, avec 139,645 kg. morue verte chargé par M. Danguilhen, ainé.
24 (Nantes). Jules, g. f. c. Lemaistre, avec 88,550 kg. morue verte chargé par M. Chancerel.
52 (Bordeaux). Levrette, g. f. c. Legoff, avec 168,520 kg. morue verte chargé par divers.
27 (Baddeck). Alexander, g. a. c. Mc Donald, avec lest.
— (Fécamp). H. L. C. b.-g. f. c. Lambert, avec 90,915 kg. morue verte chargé par MM. Monnier et ses fils.
— (Belle Isle). Léopold, 3 m. f. c. Septans, avec 111,760 kg. morue verte chargé par M. P. Villars.
28 (Bordeaux). Sepet, b.-g. f. c. Hourdel, avec 198,055 kg. morue verte chargé par MM. Légassé frères.
29 (Bordeaux). Niagara, b.-g. f. c. Beau-lieu, avec 246,565 kg. morue verte chargé par MM. Monier et Mellis, Légassé neveu et Cie, Hovius, Huet et Bily.

Marchés de la semaine

JOURS DU MOIS.	JOURS DE LA SEMAINE	PLEINES MERS.		BASSES MERS.	
		matin.	soir.	matin.	soir.
2	s.	5	34	6	03
3	D.	6	31	6	58
4	I.	7	23	7	48
5	②	8	11	8	33
6	m.	8	55	9	46
7	j.	9	36	9	56
8	v.	10	15	10	34

Le gérant responsable, A. Lelandais.

ANNONCES ET AVIS.

EN VENTE

CHEZ

JULES HAMEL

RUE JOINVILLE

TOILE DE LIN 1^{re} QUALITÉ

JOUBERT BONNAIRE

(D'ANGERS)

Aux meilleures conditions de Tarif.

4

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

Un terrain provenant de l'ancienne grève Beaubassin, mesurant 888 mètres carrés, borné au Nord et à l'Ouest, par la rue des Basques, au Sud, par le littoral et à l'Est, par la propriété de M. BENNING.

FACILITÉS DE PAIEMENT

Pour renseignements, s'adresser à MM. POURPOINT et fils, route de GUEYDON.

5

EN VENTE

CHEZ

E. LENORMAND

Sacs en toile à 0 fr. 40 c.

2

AVIS.

On demande une bonne sachant faire la cuisine,

S'adresser au bureau du journal, rue Jacques Cartier.

A VENDRE

UN BATEAU A VAPEUR

Le joli remorqueur *Mabel Freeman*, construit à Lockeport N. S. en 1884.

La coque est en chêne, pin rouge et épinette.

La machine faite dans les ateliers de MM. Burrel Johnson et Cie de Yarmouth est système Compound.

La chaudière construite par les mêmes est en acier.

Ce bateau d'une grande marche et d'une force supérieure serait à vendre à bon marché. Il est en parfait état.

Il conviendrait très bien pour remorquage. Son tirant est de 5 pieds 1/2 à 6 pieds — il a 58 pieds de quille — 13 pieds de large.

Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Freeman-Payzant à Lockeport N. S. ou à Saint-Pierre chez

F. LE BUF,